



communauté de communes

**Conditions d'utilisation du minibus de la Communauté de communes du Quercy Blanc**

**ATTESTATION**

Compte-tenu du contexte actuel lié au COVID-19,

Je soussigné(e) Madame/Monsieur .....,

Président(e) de l'association .....

**S'engage à respecter les conditions d'utilisation du minibus suivantes :**

- Le port du masque de tous les usagers du minibus pendant le trajet,  
(*Circulaire du Premier ministre du 1er septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l'Etat de l'évolution de l'épidémie de Covid-19*  
« **Comment gère-t-on l'utilisation de véhicules professionnels partagés ?** Ces véhicules doivent être considérés comme des lieux clos. Le port du masque de protection (a minima, masque « grand public ») y est obligatoire, en complément de l'hygiène des mains et d'une procédure de nettoyage/désinfection régulière du véhicule. »)
- Désinfection avec un produit désinfectant virucide portant la norme EN 14476 (kit de désinfection mis à disposition dans le véhicule) :
  - du tableau de bord,
  - du volant,
  - du levier de vitesse,
  - du frein à main,
  - des poignées des portières (intérieures et extérieures).

A

Le

Signature du Président de l'association

---

*Communauté de communes du Quercy Blanc*

37 Place Léon Gambetta, 46170 CASTELNAU-MONTRATIER

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Blanc :  
37 Place Léon Gambetta, 46170 CASTELNAU-MONTRATIER